

AIDE BTS
ASSURANCE

Assuré d'être diplômé



FICHE DE RÉVISION

OBJECTIF BTS ASSURANCE

ASSURÉ D'ÊTRE DIPLÔMÉ !

LES MATIÈRES QUE VOUS ALLEZ
RETROUVER :

- CULTURE PROFESSIONNELLE ET SUIVI CLIENT
- PARTIE JURIDIQUE
- GESTION DES SINISTRES
- DIGITALISATION
- LANGUE VIVANTE
- CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION
- DOSSIER PROFESSIONNEL (E32 & E42)



QU'ALLEZ-VOUS RETROUVER DANS CE EBOOK DE RÉVISION ?

Langue vivante étrangère

Épreuve de culture générale et expression

Culture professionnelle et suivi client

- La distribution de l'assurance en France
- L'assurance et la notion de risque
- Les lois fondamentales de l'assurance
- Cotisation et prestation de l'assureur
- La réassurance
- La coassurance
- La directive sur la distribution d'assurance (DDA)

Les savoirs économiques

- L'inflation
- Le circuit économique
- Le taux d'intérêt
- Chaîne de valeur
- Activités de soutien ou opérationnelles
- La politique économique conjoncturelle
- Le marché européen de l'assurance
- Formes et modalités de la croissance des EA
- L'économie collaborative

Partie management

- La gestion des ressources humaines
- Le diagnostic stratégique
- Les axes stratégiques des entreprises d'assurance
- Les stratégies de spécialisation, diversification, recentrage et désengagement (concurrentielles)
- Stratégie d'internationalisation
- Stratégies génériques
- La Stratégie commerciale

QU'ALLEZ-VOUS RETROUVER DANS CE EBOOK DE RÉVISION ?

Partie juridique

- Le cadre juridique de l'activité économique
- L'organisation judiciaire
- Le devoir de conseil
- Les règles relatives à la preuve
- Les autres modes de règlement de conflits (MARC = mode alternatif de résolution de conflit)
- Droit du travail et l'assurance
- Les négociations collectives
- Les assurances cumulatives

Gestion des sinistres

- Les responsabilités existantes en assurance
- Responsabilité des commettants du fait de leurs préposés
- Responsabilité du fait d'autrui
- La Communication d'incendie
- Responsabilité du fait des choses
- Responsabilité père et mère du fait de leurs enfants mineurs
- Responsabilité locataire/propriétaire
- RC pro et RC exploitation
- RC produit ou RC après livraison
- Responsabilité civile du vendeur
- La période de garantie
- RC médicale

Fiches juridiques

- Condition de forme et de fond
- La faute intentionnelle
- Déclaration tardive de sinistre (déchéance)
- La fausse déclaration
- Le non-paiement de prime
- Le recours
- Les résiliations
- Les Franchises

QU'ALLEZ-VOUS RETROUVER DANS CE EBOOK DE RÉVISION ?

Plndemnisation MRH pour l'incendie et les dégâts des eaux

- La convention CIDRE
- La convention IRSI
- Assurance construction (professionnel)
- La dommage ouvrage (particulier)
- La convention CRAC
- MRP (multirisque professionnelle)
- La perte d'exploitation
- La loi Badinter
- La convention IRSA
- Le recours de la convention IRSA
- Sinistre corporel auto

Assurance de personne

- Indemnisation de la Sécurité Sociale (les acquis)
- La complémentaire santé
- Assurance santé collective
- Le régime matrimonial
- La transmission de patrimoine
- En l'absence de descendant :
- La succession
- La prévoyance, accident corporels
- Les produits d'épargne (banque)
- Assurance emprunteur
- La retraite générale
- Le régime de retraite complémentaire des salariés
- La Donation
- L'assurance-vie
- La fiscalité de l'assurance-vie
- La dépendance
- La GAV (garantie des accidents de la vie)

QU'ALLEZ-VOUS RETROUVER DANS CE EBOOK DE RÉVISION ?

Digitalisation

- Les enjeux de la digitalisation dans l'assurance
- Les nouveaux canaux de distribution
- La digitalisation des processus
- Les nouveaux produits et services offerts grâce à la digitalisation
Les nouveaux modes de tarification
- La digitalisation des relations clients
- La sécurité des données dans l'assurance digitale
- Les impacts de la digitalisation sur l'organisation et la culture d'entreprise
- Les compétences nécessaires pour accompagner la digitalisation
- Les opportunités de carrière dans la transformation numérique dans l'assurance.

Dossier professionnel

- Exemple de dossier complet avec les fiches E42 et E32

Partie calcul

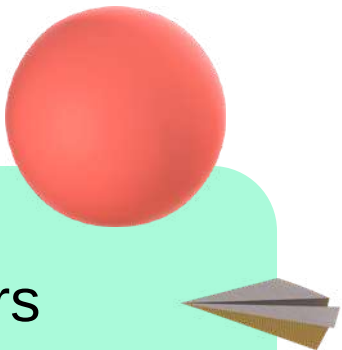
Glossaire

- Les définitions importantes à connaître


COMMENT UTILISER LES FICHES DE RÉVISION ?



Ces fiches sont
des "aides
mémoire".



Il n'y a pas
tout le cours
mais
seulement
les points à
maîtriser.



Vous
retrouverez
aussi les
calculs

Il manque un
cours ?

N'hésitez
pas à me
contacter
pour que je
l'ajoute.



Elles
interviennent
pendant vos
révisions

LANGUE VIVANTE



L'ÉPREUVE

La **grille de notation** pour l'épreuve **d'anglais** est la même pour les **BTS Assurance, NRC, Notariat et Banque**. L'épreuve peut porter sur un document audio ou écrit inconnu du candidat.

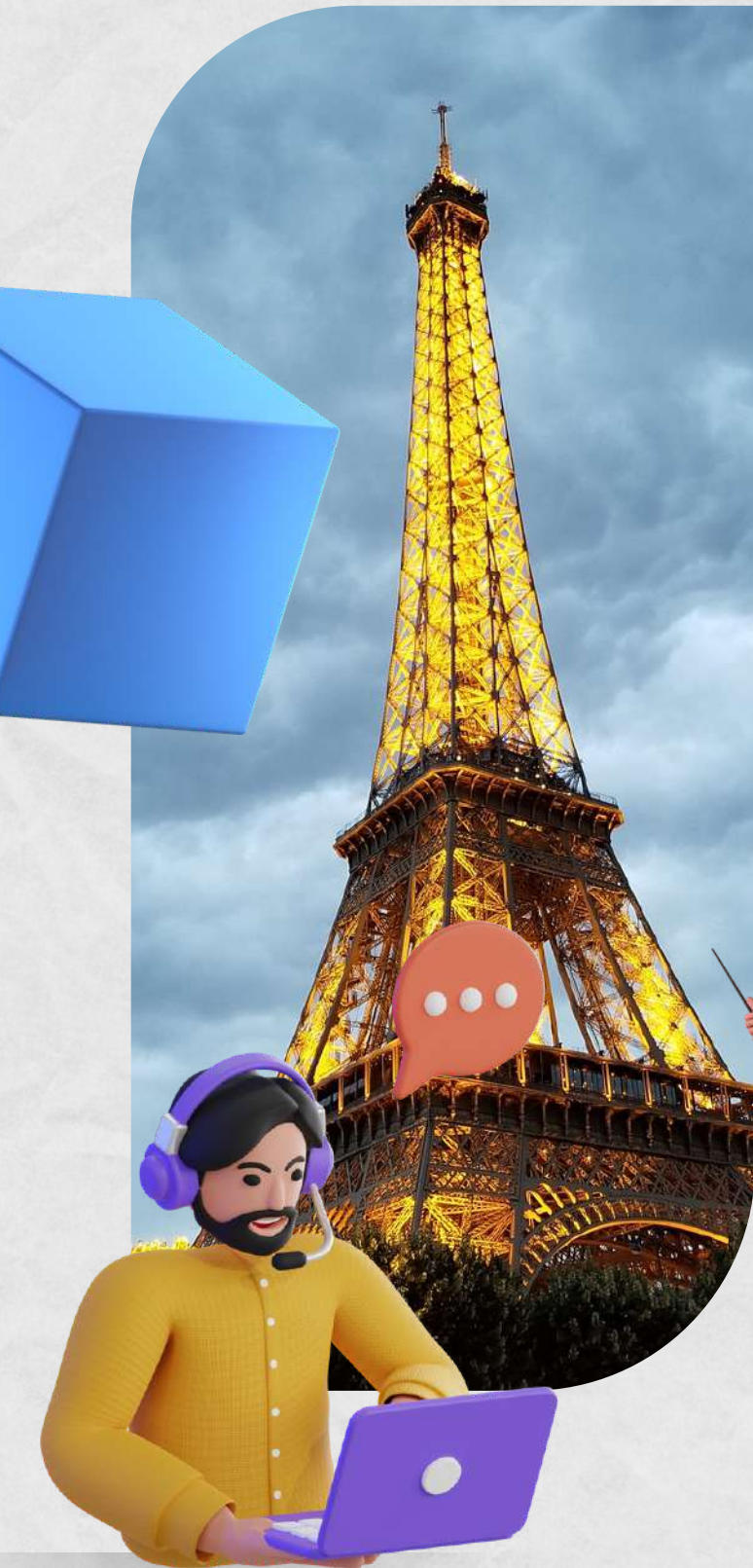
Combien de temps dure l'épreuve orale d'anglais ? Pour les **BTS Assurance, Banque et Notariat**, l'épreuve comprend **20 minutes de préparation** puis **20 minutes d'oral** avec un professeur. Les 20 minutes d'oral se composent, pour leur part, de **10 minutes** où le **candidat** doit **parler** du document et de **10 autres minutes** où il doit **échanger** avec l'évaluateur.

DOCUMENT TEXTUEL

Grille de notation pour un document écrit/textuel

	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Comprendre un document écrit	Le candidat comprend des mots courants et des expressions, mais il ne peut pas faire un lien avec les éléments du texte.	Le candidat prend les informations simples pour comprendre le texte.	peut comprendre des informations relativement complexes et décoder le sens du texte.	Peut comprendre des informations complexes y compris les détails et parvient à reformuler le contenu du document de façon simple et précise.
	2 points	4 points	6 points	8 points
S'exprimer en continu	Énoncé très court, ponctué de fautes et de faux départ	Discours simple et bref.	Discours nuancé et pertinent.	Discours argumenté, informé. Le point de vue est pertinent.
	1 point	2 points	3 points	4 points
Prendre part à une conversation	L'étudiant peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	Répond et réagit de façon simple. Comprend l'examineur. L'échange est mené lentement.	Prend sa part dans l'échange, sait se reprendre et formuler ses propos	Argument, cherche à convaincre, réagit rapidement avec pertinence interroge l'examineur
	1 point	2 points	3 points	4 points
Intelligibilité et recevabilité	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs	S'exprime dans une langue globalement correcte et utilise un vocabulaire approprié	S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité.

CULTURE GÉNÉRALE & EXPRESSION



L'ÉPREUVE

L'épreuve de culture générale **dure 4 heures** et comprend **deux travaux** : la synthèse de document et l'écriture personnelle. Les étudiants auront **étudié deux thèmes différents tout au long de l'année**, mais seulement un sera choisi pour l'épreuve. La **synthèse de document** est notée sur **40 points** et doit être réalisée en **entre 2 heures et demie et 3 heures**. Le but est d'extraire les idées principales des différents documents fournis, qui peuvent inclure des **textes**, des **images**, des couvertures de **livres** et des **sculptures**. Il est important d'avoir une **bonne méthodologie** pour réussir l'exercice et de respecter les **durées préconisées** pour avoir suffisamment de temps pour le **deuxième travail**.

SYNTHÈSE DE DOCUMENT

L'analyse d'un document textuel comporte **plusieurs étapes**, comme l'identification du **genre des textes**, qui peut être fictionnel ou réel. Pour trouver le genre, il est conseillé d'**étudier le paratexte**, de regarder la **forme** et la **disposition graphique**, et de vérifier le **titre**. Ensuite, pour analyser un texte de **fiction**, il faut identifier le thème à travers l'**étude du champ lexical**, ainsi que les **enjeux**, les **idées** et les **problématiques**. Pour un texte exposant la **réalité**, il est important de déterminer le **thème**, la **personne** qui parle, la **structure**, les **orientations** et les **exemples**, pour mieux comprendre le **point de vue de l'auteur**. Il est important de **ne pas résumer le texte** mais de se concentrer sur les **significations**.

Idées	Document 1	Document 2	Document 3	Document 4
Idée 1				
Idée 2				
Idée 3				
Idée 4				

CULTURE PROFESSIONNELLE ET SUIVI CLIENT

LES SAVOIRS GÉNÉRAUX



- Distributeurs de l'assurance
- La DDA
- La coassurance



LA DISTRIBUTION DE L'ASSURANCE EN FRANCE

Les entreprises d'assurance françaises

Catégorie d'entreprise	Société	Réglementation	Caractéristiques	Exemple
Sociétés d'assurance	Société anonyme (SA)	Code des assurances	Entreprise à but lucratif, dirigée par des actionnaires qui détiennent le capital social. Les bénéfices sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes.	AVIVA, ALLIANZ, AXA, GENERALI
Mutualités	Société d'assurance mutuelle (SAM)	Code des assurances	Entreprise à but non lucratif, dirigée par les sociétaires qui sont à la fois des assurés et des assureurs. Les excédents sont réinvestis dans l'entreprise.	GMF, MAAF, MAIF, MMA
Mutuelles de santé	Mutuelles de santé	Code de la mutualité	Entreprise à but non lucratif, dirigée par les sociétaires qui sont à la fois des assurés et des assureurs. Les excédents sont réinvestis dans l'entreprise. Elles ont pour champ d'activité principal l'assurance de personnes (santé).	MGEN, MNH, mutuelle de Renault,
Institutions de prévoyance (IP)	Société civile paritaire	Code de la sécurité sociale	Entreprise à but non lucratif, dirigée de manière paritaire par des employeurs et des employés. Elles ont pour champ d'activité principal l'assurance de personnes (santé et prévoyance).	AG2R, Malakoff Médéric

CULTURE PROFESSIONNELLE ET SUIVI CLIENT



LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Ce qu'il faut connaître

1. La **croissance économique** est l'augmentation de la production de biens et de services dans une économie **sur une période donnée**.
2. La **valeur ajoutée** est la **différence** entre les **coûts de production et les prix** de vente d'un produit ou d'un service. Elle **mesure la contribution** de chaque secteur à la croissance économique.
3. Le **PIB** (Produit intérieur brut) est la **somme** de la **valeur ajoutée** produite dans un pays sur une période donnée. Il **mesure la croissance économique** d'un pays.
4. Le PIB sert à **mesurer la performance économique** d'un pays, à évaluer le niveau de vie des citoyens et à comparer les économies des différents pays.
5. Les **indicateurs complémentaires** au PIB sont utilisés pour mesurer le **bien-être** des citoyens et l'équité de la croissance économique, tels que le PIB par habitant, l'**indice de développement humain** (IDH) et l'**indice de genre développement humain** (IGDH).

Quiz de révision

<https://forms.gle/7XXsgA3JPcfbhH86A>



CULTURE PROFESSIONNELLE ET SUIVI CLIENT



**PARTIE
MANAGEMENT**



LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ce qu'il faut connaître

1. **Définition:** La gestion des ressources humaines (GRH) est un domaine de la **gestion d'entreprise** qui s'occupe de la **gestion des employés** d'une entreprise, y compris les aspects **liés à l'embauche**, à la formation, à la gestion des carrières, à la rémunération et aux **relations de travail**.
2. La **GPEC:** La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un **processus qui permet de planifier les besoins en personnel** de l'entreprise à moyen et long terme, en prenant en compte les évolutions de l'**environnement économique**, technologique et social, ainsi que les **besoins** et les **aspirations** des employés.
3. **Atouts pour l'assurance :** La GPEC permet à une entreprise d'assurance d'être **mieux adaptée aux évolutions du marché**, de développer les **compétences** de ses employés pour **améliorer la qualité** de ses produits et services, de favoriser la **fidélisation des employés** et de mieux répondre aux besoins de ses clients.
4. **Le recrutement:** Le recrutement est l'**action de rechercher** et de **sélectionner des candidats** pour pourvoir des postes vacants dans une entreprise. Il peut être réalisé par un **recrutement interne** ou un **recrutement externe**.
5. **Avantages et inconvénients** d'un recrutement interne et externe: Le recrutement interne permet de **sélectionner des candidats dépourvus** et qui connaissent déjà l'entreprise, tandis que le recrutement externe permet d'**apporter de nouvelles compétences et de nouvelles perspectives**.
6. **La formation:** La formation est l'**action de développer les compétences** et les **connaissances des employés** pour améliorer leur **performance professionnelle**.
7. **Les enjeux de la formation:** La formation est un **enjeu important** pour les entreprises d'assurance car elle permet de développer les compétences des employés pour améliorer la qualité des produits et des services proposés, de favoriser la **fidélisation des employés** et de répondre aux **évolutions du marché**.

Quiz de révision

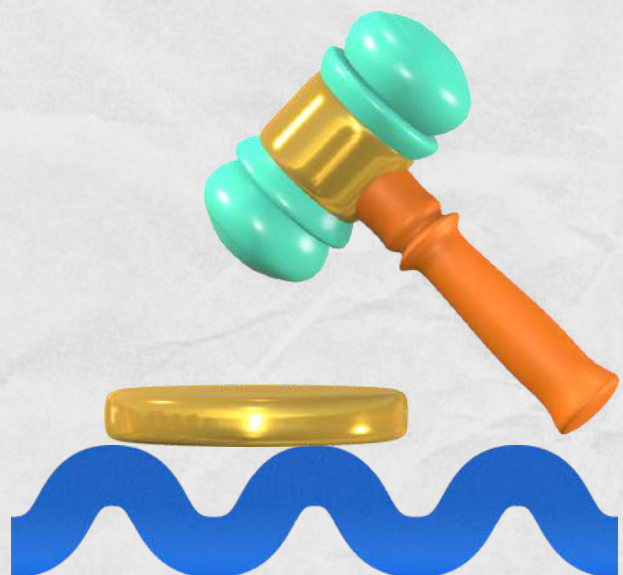
<https://forms.gle/5wHoqLRTwFEsRxEs6>



CULTURE PROFESSIONNELLE ET SUIVI CLIENT



**PARTIE
JURIDIQUE**



LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ce qu'il faut connaître

1. **Le cadre juridique de l'activité économique** : Il s'agit de l'**ensemble des lois, règlements et normes** qui encadrent les **activités économiques d'une entreprise**.
2. **La notion de droit** : Le droit est un **ensemble de règles et de normes** qui régissent les relations entre les individus et les institutions dans une société. Il **existe différents types de droits** (droit civil, droit pénal, droit commercial, droit du travail, etc.).
3. **Les institutions françaises** : Les **pouvoirs publics centraux** sont les **institutions** qui ont la **responsabilité de prendre les décisions** et de mettre en place les **politiques publiques en France**. Il y a **3 pouvoirs** : législatif, exécutif, judiciaire.
4. **La notion de pouvoir public** : Il s'agit de l'**ensemble des institutions** et des **personnes** qui ont le pouvoir de **prendre des décisions** et de mettre en place des **politiques publiques** dans une société.
5. **Le cadre juridique des pouvoirs publics** : La **Constitution** est la **loi fondamentale** d'un pays, elle **définit** les règles fondamentales de **la vie politique d'un pays**, et les **principes fondamentaux** qui régissent la société.
6. **La hiérarchie des sources de droit** : Il existe différentes **sources de droit** qui ont des niveaux de priorité différents :
 - a. **La source internationale** : Il s'agit des **traités et conventions internationales** qui sont ratifiées par le pays.
 - b. **La source de droit subsidiaire** : Il s'agit des **lois et règlements** qui découlent des **traités et conventions internationales**.
 - c. **La source de droit dérivé** : Il s'agit des **règlements et arrêtés** qui sont édictés par les **autorités administratives**.
 - d. **La source de droit primaire** : Il s'agit des **lois et règlements** votés par les **pouvoirs législatifs**.

Quiz de révision

<https://forms.gle/Xn8L27yuNPkwNMrL9>



LES RESPONSABILITÉS

Gestion de sinistre



PARTIE RESPONSABILITÉ CIVILE



- Les différentes responsabilités en assurance



RESPONSABILITÉ DES COMMETTANTS DU FAIT DE LEURS PRÉPOSÉS

Ce qu'il faut connaître

1. La **responsabilité des commettants du fait de leurs préposés**, également appelée **responsabilité du fait des tiers**, se produit lorsqu'un commettant est tenu responsable des actes ou **omissions de son préposé**.
2. Elle se fonde sur l'**article 1242 alinéa 5** (ancien article 1384 alinéa 5) du Code civil
3. Pour être tenu responsable de ses préposés, il faut que :
 - a. le commettant ait **confié une mission à ces derniers**
 - b. qu'il y ait eu un **lien de subordination** entre le commettant et le préposé.
4. La **responsabilité** des commettants du fait de leurs préposés peut être **engagée dans différents contextes**, tels que la **responsabilité civile**, la **responsabilité pénale** ou la **responsabilité administrative**.
5. En matière de responsabilité civile, le commettant peut être **tenu responsable** des **dommages causés** par les préposés dans l'**exercice de leur mission**, s'il n'a pas pris les **mesures nécessaires** pour prévenir ces dommages.
6. En matière de **responsabilité pénale**, le commettant peut être tenu responsable des infractions commises par les préposés dans l'exercice de leur mission, **s'il a encouragé, facilité ou toléré ces infractions**.
7. En matière de **responsabilité administrative**, le commettant peut être tenu responsable des **infractions administratives** commises par les préposés dans l'exercice de leur mission, **s'il a manqué à son devoir de surveillance ou de contrôle**.
8. Les **cas d'exonération** sont :
 - a. - **Cas de force majeure** : évènement imprévisible, irrésistible, extérieur.
 - b. - **Faute de la victime** : par son comportement, la victime a provoqué le dommage.
 - c. - **Fait d'un tiers** : le dommage peut avoir été provoqué par un tiers.

DROIT DES ASSURANCES

Gestion de sinistre



LES RÈGLES DE L'ASSURANCE



- Déchéance
- Non-paiement
- Fausse déclaration
- ...



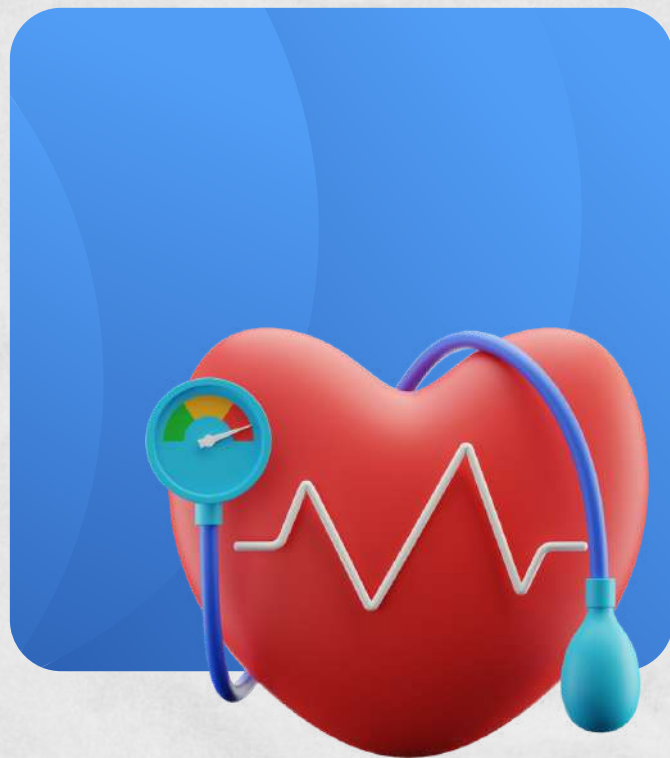
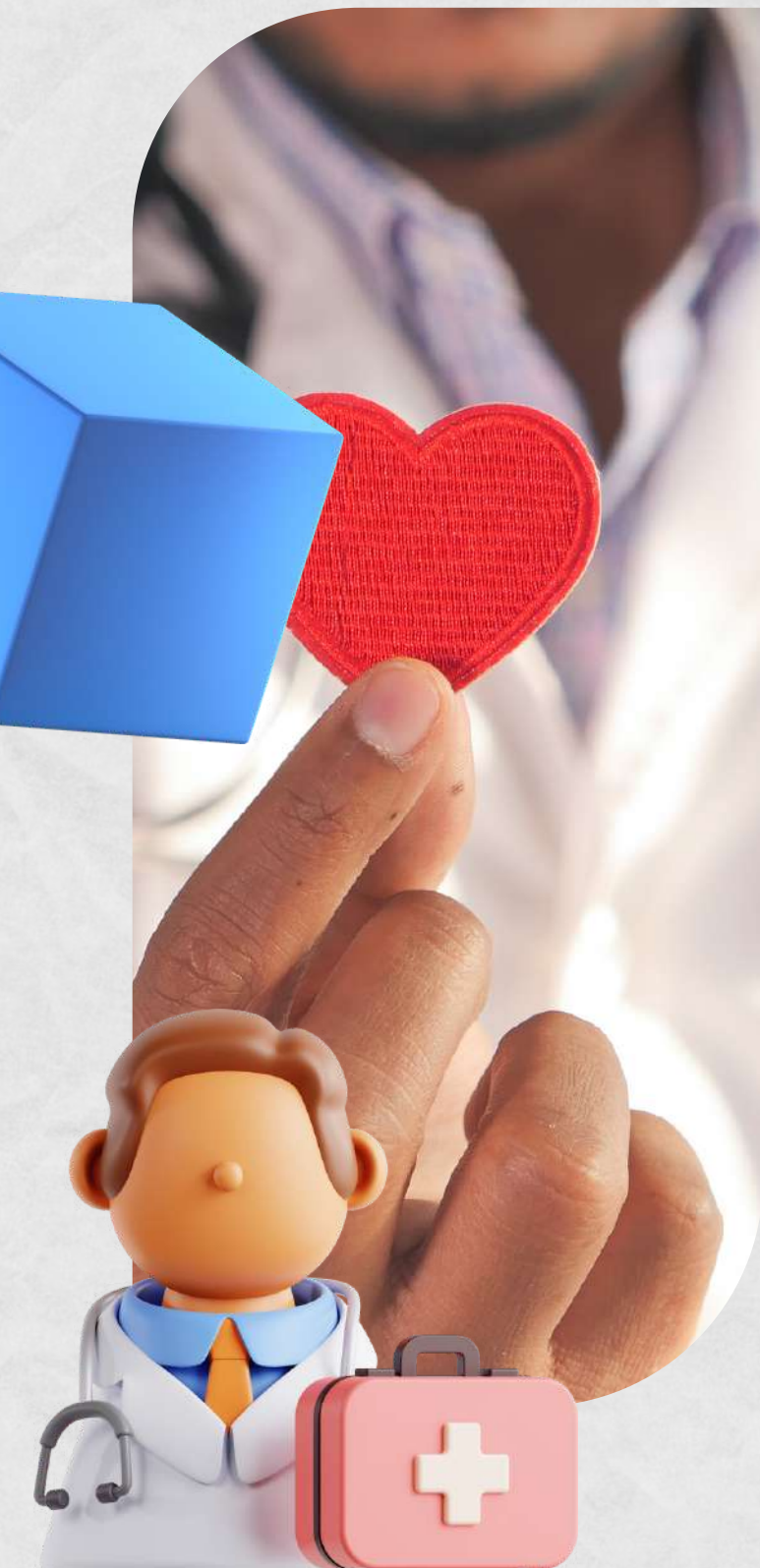
LA PÉRIODE DE GARANTIE

Ce qu'il faut connaître

1. La **période de garantie** est la période pendant laquelle une **assurance couvre les sinistres survenus**.
2. Les **dommages progressifs** peuvent poser problème pour la **période de garantie**, car ils peuvent avoir **plusieurs dates possibles** : celle du **fait générateur** (cause du dommage) ou celle de la **constatation du dommage**.
3. En assurance de **responsabilité**, la notion de **sinistre** est **liée** à la **réclamation de la victime**.
4. Les parties peuvent définir leur période de garantie par rapport à la **date du dommage**, à celle de la **réclamation** ou **aux deux**.
5. Le principe de "**Claim's Made**" exige que la **date de réclamation** et la **date du dommage** soient situées **pendant la période de garantie**, ce qui pose **problème en cas de changement d'assureur**.
6. Pour résoudre ce problème, les **assureurs** ont mis en place **deux solutions**: l'**extension reprise du passé** et l'**extension garantie subséquente**.
7. En assurance de responsabilité, certaines assurances peuvent avoir **3 dates différentes**: la **date du fait générateur du sinistre**, la **date d'ouverture du chantier en assurance construction**, etc.
8. Depuis **1990**, la **jurisprudence** a généralisé la reprise du passé et les **garanties subséquentes**, mais une loi a été **promulguée en 2003** pour encadrer la **limite de la garantie subséquente**.
9. Cette loi impose l'**obligation d'information** de l'assureur et la possibilité pour l'assuré de **demandeur une extension de garantie subséquente**.

ASSURANCE DE PERSONNE

Gestion de sinistre



- Assurance-vie,
- Retraite
- Complémentaire
- Donation
- Succession
- ...



LA RETRAITE DE BASE

Ce qu'il faut connaître

1. La **retraite de base** est un **système de protection sociale** qui garantit un **revenu minimum** aux personnes **âgées de 65 ans et plus**.
2. Pour être éligible à la retraite de base, il faut remplir **certaines conditions d'âge et de cotisations**.
3. Le montant de la **retraite de base** est **fixé par la loi** et est **recalculé chaque année** en fonction de l'inflation.
4. La **retraite de base** peut être **complétée par d'autres dispositifs** de retraite, tels que la **retraite complémentaire** ou la retraite de l'assurance vieillesse.
5. La **retraite de base** est **financée par les cotisations sociales** prélevées sur les salaires des travailleurs et les bénéficiaires des entreprises.
6. Il est possible de **partir à la retraite avant l'âge légal** de départ à la retraite, mais cela peut entraîner une **réduction du montant de la retraite**.
7. Les personnes qui ont **travaillé à temps partiel** ou qui ont **interrompu** leur carrière professionnelle **peuvent bénéficier de dispositifs** de compensation pour compléter leur retraite de base.
8. Il est possible de **solliciter une retraite anticipée** en cas de maladie grave ou de handicap.
9. La retraite de base est **soumise à des règles de transmission successorale** en cas de décès de l'assuré.
10. Il est possible de **cumuler la retraite de base avec une activité professionnelle**, mais cela peut entraîner des limitations ou des majorations de la retraite.
11. Le SAM (Salaire Annuel Moyen) est le **salaire moyen perçu par un salarié au cours des 25 meilleures** années de sa carrière. Il sert de **base au calcul** de la retraite de base.
12. Le **taux plein est le taux de cotisation** à la retraite qui permet d'**obtenir une retraite à taux plein**, c'est-à-dire une retraite qui **correspond à 100% du salaire de référence**.
13. Le **taux réduit est un taux de cotisation** à la retraite qui permet d'obtenir une **retraite inférieure au taux plein**. Il est accordé dans certains cas, par exemple pour les salariés qui ont **exercé des métiers pénibles** ou qui ont eu des **enfants à charge**.
14. La **durée de cotisation** est la durée pendant laquelle un **salarié a cotisé à la retraite de base**. Elle est nécessaire pour **obtenir une retraite à taux plein**. La durée de cotisation minimale pour obtenir une retraite à **taux plein est de 160 trimestres** (40 ans) pour les salariés nés après 1952.

Les calculs

La formule de la rente annuelle

$$\text{Retraite} = \text{Salaire Annuel Moyen (SAM)} * (\text{trimestre légal} / \text{trimestre travaillé}) * \text{taux de pension}$$












LA DIGITALISATION





LES ENJEUX DE LA DIGITALISATION DANS L'ASSURANCE

Ce qu'il faut connaître

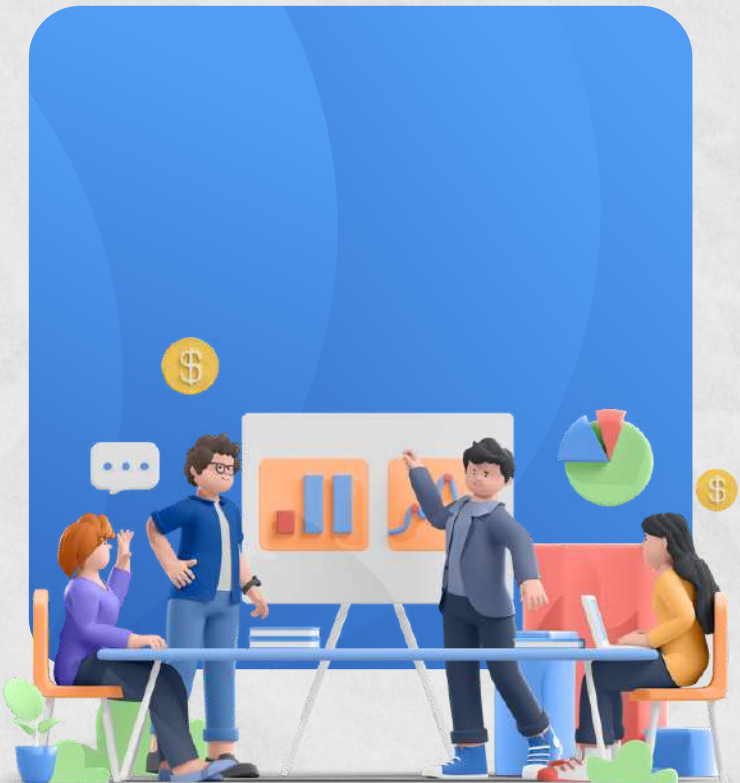
- La **digitalisation** offre de nouvelles opportunités de **développement pour les entreprises d'assurance**.
 - Les clients sont **de plus en plus connectés** et souhaitent interagir avec leur assureur via des **canaux digitaux**.
 - La digitalisation permet d'**optimiser les processus** et de **réduire les coûts** d'exploitation.
 - La **transformation numérique** permet de proposer de **nouveaux produits** et **services innovants** (assurance connectée, assurance à la demande, etc.).
 - Les **technologies** permettent de **mieux appréhender** les risques et d'**améliorer les décisions** de souscription et d'indemnisation.
 - La digitalisation peut contribuer à une **meilleure expérience client** et à une plus grande fidélisation.
 - Les données générées par les interactions digitales peuvent être exploitées pour **améliorer la connaissance des clients** et personnaliser les offres.
 - La concurrence des nouveaux entrants, tels que les **insurtechs**, oblige les entreprises d'assurance à **s'adapter à la transformation numérique** pour rester compétitives.
 - La digitalisation peut **engendrer des risques** liés à la **sécurité des données**, à la réglementation, à la cybersécurité, etc.
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

LES CALCULS À CONNAÎTRE



- **Passer d'un montant TTC à HT (convention CIDRE/IRSI)** = $\text{Montant TTC} / (1 + \text{montant de la TVA})$
- **Recours assurance cumulative** = Indemnité par A *(indemnité qu'aurait versée B s'il avait été seul / indemnité de A + indemnité de B)
- **Perte d'exploitation:** 1er temps calculé la marge brute $MB=CA-CV$. Puis calculer le taux de marge brute $(MB/CA) * 100 = \text{taux de marge brute}$. Le montant de la PE = CA avant sinistre – CA après sinistre * taux marge brute
- **Recours convention IRSA** = recours de X€ (change toutes les années) si le montant des dommages est inférieur à 6 500€. Si le montant des dommages est supérieur le montant du recours sera au frais réel.
- **Pourcentage de la base de remboursement SS** = 70% pour un parcours de soins coordonné (PSC) et 30% hors parcours de soins coordonné (HPSC).
- **IJ arrêt de travail** = Salaire de base brut des 3 derniers mois / 91,25 IJ = Salaire de base brut / mois X 50 % montant total des IJ = IJ X nombre de jour d'arrêt. Ne pas oublier les 3 jours de carence.
- **IJ accident de travail** = Salaire du mois précédent / 30,42 Pendant les 28 1ers jours = 60 % à partir du 29ème jour = 80 %
- **Droit de succession** = calculer l'actif net ou la part successorale (pour calculer cette partie, il faut connaître le régime matrimonial, les biens communs et les biens propres ainsi que les biens et les dettes). Si l'assurance-vie n'a pas de bénéficiaire désigné alors elle ira directement dans la succession.
 - Déduire les abattements selon le type de bénéficiaire -application du barème des droits de succession (calculer chaque tranche) -
 - Additionner les barèmes
- **Retraite générale** = Salaire Annuel Moyen(SAM)*(trimestre légal/ trimestre travaillé) * taux de pension
- **Retraite complémentaire** = Nombre de point x valeur du point x coeff de minoration éventuel

DOSSIER PROFESSIONNEL



SOMMAIRE

Annexe fiches contextes des entreprises E 32 & E 42

- Entreprise XXXX :	7-11
- Entreprise YYYY - Entreprise YYYY	12-15
- ASSURANCE Entreprise AAAA	16 - 20
- MUTUELLE ASSURANCE MMMM	21 – 24
- Entreprise ZZZZ	25 - 29

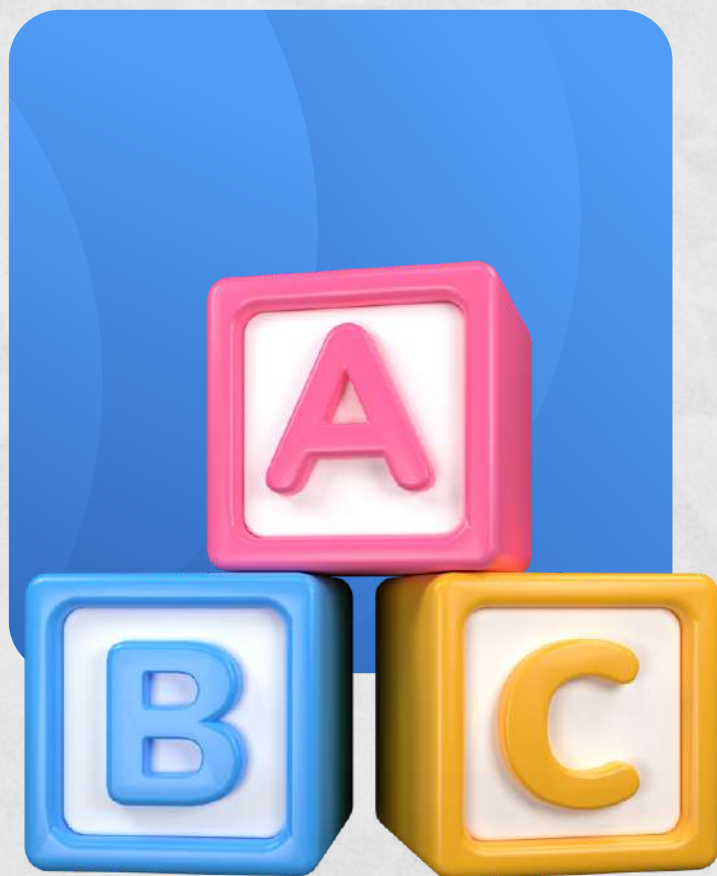
Annexe fiches d'activités E 32

- Fiches d'activités n°1 : Souscription contrat Multirisques Habitation	30 - 34
- Fiches d'activités n° 2 : Contrat scolaire	35 – 38
- Fiches d'activités n° 3 : Contrat automobile	39 – 43
- Fiches d'activité n° 4 : Assurance vie, produit d'épargne	44 – 48

Annexe fiches d'activités E42

- Fiches d'activités n°5 : Sinistre automobile portière arraché	49 - 51
- Fiches d'activités n° 6 : Sinistre automobile avant aile abimé	52 - 54
- Fiches d'activités n° 7 : Déclaration d'un décès	55-59
- Fiches d'activités n° 8 : Sinistre dégâts des eaux- Contrat MRH	60 - 63
- Fiches d'activités n°9 : Sinistre moto	62 – 64

GLOSSAIRE





Assurance (juridique) = Opération par laquelle, en échange d'un paiement (cotisation ou prime), une personne morale ou physique se prémunir d'un risque auprès d'une société d'assurance.

Assurance emprunteur = L'assurance emprunteur permet de couvrir le remboursement d'un prêt auprès d'un établissement de crédit, suite à une perte de travail, invalidité, incapacité ou mort.

Un arbitrage = Un arbitre tranche le litige sa décision est une sentence qui s'impose aux parties. Son rôle est plus proche du juge. Il est utilisé dans les matières commerciales

Assurance de bien et de responsabilité (ABR) = Elles ont pour but de réparer les conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré

ACPR = Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Arbitrage = L'action d'un assuré qui modifie la répartition de ses supports en cours de contrat, on parlera alors d'arbitrage.

Un acquis = est la couverture partielle d'un besoin pris en charge par le système de la SS (régime de référence à toute couverture de besoin).

AGIRA = Association pour la gestion de l'info sur les risques auto

Ascendant = Une personne est l'ascendant d'une autre lorsque cette dernière est issue par la naissance et ce à tout degré successoraux (père, mère, grand-père, grand-mère, arrière grand-père, arrière grand-mère)

Accident de travail = accident survenu sur le lieu de travail ou sur le trajet qui y mène ou au lieu de restauration habituel

Assignation = Le demandeur attaque en justice le défendeur. Elle se fait par un huissier de justice



MERCI !

Assuré d'être diplômé !



aidebtsassurance.com